

CMA Immobilier S.A.

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2020

2 juin 2021 à 10h00 dans les bureaux de la société à la Route des Barzettes 1, 3963 Crans Montana.

En raison de la pandémie actuelle et sur la base des mesures ordonnées par le Conseil fédéral, nous sommes contraints de tenir notre Assemblée générale de l'exercice 2020 à huis clos. En application de l'article 6b de l'Ordonnance 2 COVID-19, vous ne pourrez pas y participer personnellement.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et contrôle des présences
2. Présentation et approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2020, du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2020 et PV de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2021
Le Conseil d'administration propose l'approbation des procès-verbaux
3. Présentation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2020
4. Rapport de l'organe de révision
5. Discussion sur les mesures d'assainissement suite à l'art. 725 du CO
6. Approbation du rapport annuel et des comptes 2020
Le Conseil d'administration propose l'approbation des comptes et du rapport annuel
7. Affectation du résultat
Le Conseil d'administration propose
 - *de ne rien attribuer à la Réserve générale*
 - *de ne pas verser de dividende*
8. Décharge aux organes responsables
Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et aux organes de gestion
9. Elections statutaires
Le Conseil d'administration vous propose les élections suivantes :

Organe de Révision – mandat d'1 an, de 2021-2022 : BDO SA
10. Divers

Crans-Montana, le 14 mai 2021

Le Conseil d'Administration